



Changement de périmètre dans mon activité professionnelle

Par **Kundelich**, le **09/03/2010** à **14:01**

Bonjour à tous,

Je suis en poste depuis 4 ans dans une petite structure (4 personnes) et ma situation avec mon chef se détériore sérieusement...

J'ai été embauché en tant que **responsable de la communication** et suite au licenciement de la personne en charge du commercial mon chef cherche à me refiler petit à petit tous les **dossiers commerciaux**.

Ce domaine ne m'intéresse pas, ne correspond pas à ce pour quoi je suis rentré dans l'entreprise et n'a jamais fait l'objet d'aucun changement de fiche de poste (et bien entendu d'aucune rémunération supplémentaire).

Puis-je refuser cette extension de mon périmètre à ce nouveau domaine pour lequel je ne me sens ni qualifié ni intéressé dans un contexte où la relation avec mon employeur me pousse à reconsidérer les efforts faits jusqu'à présent pour tenir à bout de bras la structure (qui en se porte par ailleurs pas bien depuis l'arrivée de ce nouveau responsable) ?

Dans le cas où je peux refuser, comment faut-il procéder? Lettre A/R ou quelque chose de type?

En imaginant que je ne puisse pas refuser existe-t-il des textes de lois qui pousseraient mon employeur à réécrire mon contrat de travail? Réévaluer ma rémunération?

D'avance merci à tous pour vos aides!

PS: Petite précision : Ce chef vient de me confier une lettre (de la main à la main) dans

laquelle il :

1/ Me demande de prendre note de ma non augmentation

2/ Me propose une prime si je continue mes efforts

3/ Me dit qu'il va de soit qu'en plus de la communication je dois gérer les projets commerciaux

Cordialement,